

Nous sablons 7 km avec un voyage de sable

Il y a 12 tonnes de matériel dans chaque voyage

.6 tonnes de sel et 11.4 tonnes de sable

90 litres de diésel sont consommés pour chaque voyage étendu.

Ce qui produit environ ¼ de tonne de CO2 qui est libéré dans l'atmosphère.

2016-2017 = 389 voyages de sable étendu dans la municipalité

Environ 233.4 tonnes de sel et 4434.6 tonnes de sable

Environ 97 tonnes de CO2

2017-2018 = 405 voyages de sable étendu dans la municipalité (+ 4% par rapport à 2016-2017)

Environ 243 tonnes de sel et 4617 tonnes de sable

Environ 101 tonnes de CO2

2018-2019 = 488 voyages de sable étendu dans la municipalité (+ 25% par rapport à 2016-2017)

Environ 292.8 tonnes de sel et 5563.2 tonnes de sable

Environ 122 tonnes de CO2

100% du sel finit dans les cours d'eau ce qui pollue nos lacs et nos rivières.

Probablement que 75% de tout le sable finit dans les fossés ce qui contribue à endommager les routes et éventuellement exige de creuser à nouveau les fossés et encore une fois produire du CO2.

Le protocole d'épandage dans Mandeville est très différent de celui en place dans la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon. Dans Mandeville on met du sable partout alors que à Saint-Gabriel paroisse on en met seulement aux intersections, dans les courbes, et dans les pentes.

La formule de compensation de l'entrepreneur chargé de l'épandage dans Mandeville encourage la surutilisation de sable. Lorsqu'un citoyen se plaint on demande plus de sable et à court terme cela nous coûte pas un cent de plus car l'entrepreneur est compensé à prix fixe et prédéterminé ce qui n'est pas le cas à Saint-Gabriel-de-Brandon.